

Rapport d'activité

2021



FONDATION
PHENIX



Sommaire

Message de la Présidente	4
Message de la Directrice médicale	6
Rapport du Comité scientifique	10
Fonds social	12
Lisez-nous sur le Web	22
Rapport du Trésorier	26
Résultats Financiers	30
Contact	34

Message de la Présidente



2021 fut une année de transition après celle de 2020 qui fut celle des constats. Le Conseil de fondation a dû faire face à des situations complexes et les résoudre avec un esprit créatif et constructif.

*Marie-Françoise de Tassigny,
Présidente du Conseil de Fondation*

Le premier acte a consisté à renforcer le management en date du 1er octobre 2021. Le Conseil de fondation a décidé de soulager la directrice, la Dre Marina Croquette Krokhar, grâce à une nouvelle gouvernance et la mise en place d'une direction bi-céphale composée d'une directrice médicale et d'un directeur administratif. Cette dernière fonction a été confiée à Monsieur Antoine Barde. Ce changement a pour objectif de clarifier les rôles et surtout d'approfondir chaque domaine d'action. La Dre Khadija Ammar, responsable du centre Phénix Grand Pré, a été nommée suppléante de la directrice médicale. Le Conseil de fondation mise beaucoup sur cette modification fondamentale au sein de la Direction de la fondation.

Au printemps 2021, la fondation a décidé de résilier la convention tarifaire, en vigueur depuis 2012, concernant la prise en charge médico-pharmaco-psychothérapeutique des patients souffrant d'addictions, signée avec Tarifsuisse SA, avec effet au 31 décembre 2021. Dès le 1er janvier 2022, la Fondation Phénix est passée à la facturation à l'acte de toutes nos prestations de soins dans le cadre de la LAMal (les caisses maladie de base prennent en charge la problématique addictologique), la facturation des prestations de la fondation étant simultanément externalisée et confiée à la Caisse des médecins

Durant l'année 2021, dans le cadre du suivi des recommandations du rapport d'audit du Service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI), les informations requises par celui-ci ont régulièrement été transmises au Service de la gestion des risques et de la qualité du Département de la cohésion sociale. Les échéances accordées ont pu être respectées.

Suite aux différents changements opérés, le règlement du Fond social a été mis à jour et validé par le Conseil de fondation le 2 novembre 2021.

Par ailleurs, le règlement concernant l'exercice de l'activité des médecins cadres de la Fondation Phénix a été approuvé par le Conseil de fondation le 14 décembre 2021 pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2022.

Malgré ces restructurations, les collaborateurs ont continué d'assurer un service de grande qualité à la patientèle. Le Conseil de fondation tient à les remercier tous de leur engagement. Il est tout particulièrement reconnaissant à la directrice médicale d'avoir accepté de revoir son cahier des charges en se concentrant sur ses tâches thérapeutiques.

Le Conseil de fondation est conscient des enjeux et des nouvelles exigences de pilotage des structures sanitaires-sociales. Il a fait preuve d'un soutien sans faille. Il espère vivement que les modifications structurelles décrites plus haut permettront de répondre aux défis qui attendent la Fondation Phénix.

Message

de la Directrice médicale



Dans la continuité de 2020, l'année 2021 a été marquée par une situation sanitaire, sociale et économique encore difficile, entraînant des conséquences sur l'état de santé de nos patients, sur leurs consommations de produits licites comme illícites et sur leur comportement.

*Dre Marina Croquette Krokhar
Directrice Médicale*

Selon les informations recueillies auprès de notre patientèle et des professionnels de la santé, l'offre des substances psycho-actives a poursuivi son évolution, accentuée par la crise sanitaire de 2020 et 2021 : commandes via les réseaux sociaux ou les sites internet, via des plateformes téléphoniques, livraisons à domicile ou par fret postal. Avec regret, nous constatons que les produits sont devenus encore plus accessibles pour les consommateurs.

Toutes nos équipes soignantes des cinq centres thérapeutiques ont mobilisé leur savoir-faire, leur énergie et leurs ressources pour poursuivre leur mission première, les soins auprès des patients. La qualité de nos prestations n'a jamais été mise en cause et des témoignages sur notre site internet le confirment.

35 ans après sa création, la Fondation Phénix peut se prévaloir d'être composée de collègues fidèles aux valeurs qu'elle défend, impliqués dans leur mission et prêts à se remettre en question lorsque cela s'avère nécessaire.

La crise sanitaire et ses contraintes nous ont empêchés de fêter avec nos partenaires du réseau et le grand public les 35 ans d'existence de la Fondation Phénix mais ce n'est que partie remise et nous vous retrouverons avec plaisir pour célébrer ses 40 ans.

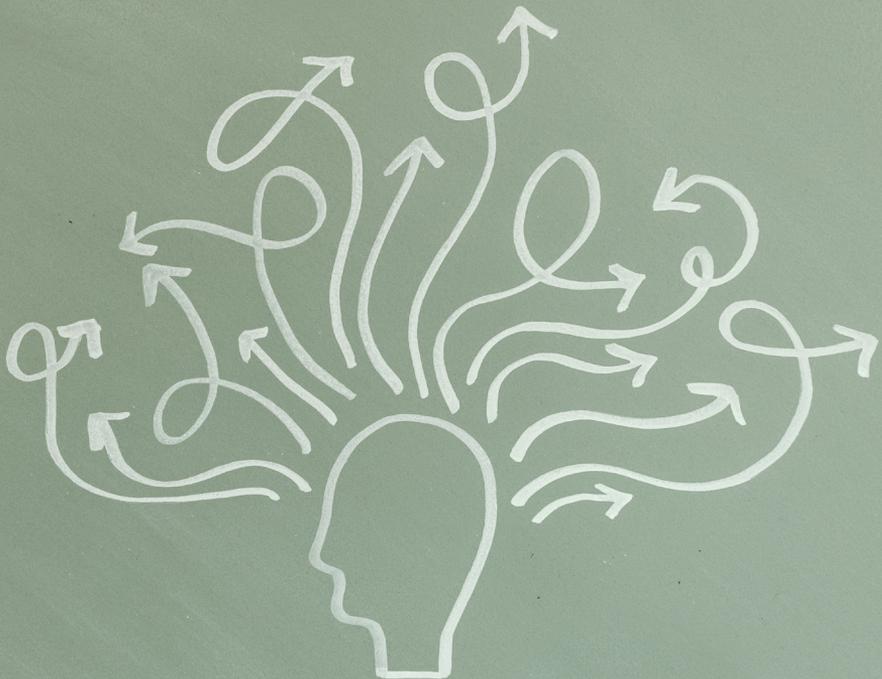
Dès le 1er janvier 2022, la fondation a passé à la facturation à l'acte des prestations de soins dans le cadre de la LAMal. Tout a été mis en œuvre, notamment sur le plan informatique, pour faciliter cette transition.

En février 2021, la Fondation a été soumise encore une fois à l'audit de qualité (audit de suivi) qui a été mené avec succès et les félicitations de la part de l'auditeur du SQS (Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management). Aucune non-conformité ni majeure ni mineure n'a été constatée par l'auditeur.

La situation sanitaire nous a confrontés à de nombreux défis sociaux à relever durant toute l'année, fragilisant et précarisant une grande partie de nos patients. Le Département social a sollicité à de nombreuses reprises l'aide financière du Fonds social de la Fondation Phénix. Pour rappel, la Fondation Phénix a créé en 2016 un Fonds social afin de soutenir principalement les personnes rencontrant des situations d'urgence ou qui se voyaient fermer les portes de la part des autres fonds privés. Ce Fonds social est lui-même financé par des fonds privés et publics que je profite de remercier chaleureusement pour leur contribution.

Tout au long de l'année, nous avons poursuivi nos actions thérapeutiques déjà existantes et développé de nouvelles prestations. Nos préoccupations cliniques par rapport à la consommation grandissante de cocaïne basée (crack/free-base) nous ont amenés à réfléchir à quelle réponse thérapeutique nous pourrions apporter aux patients souffrant de cette problématique. Nous avons intensifié tous les aspects de nos soins (dès l'évaluation jusqu'au traitement) tant psychiatriques que somatiques ainsi que sociaux. Le parcours de soins est davantage individualisé et structuré pour chaque patient avec des approches multidimensionnelles qui incluent l'approche éducationnelle, la psychothérapie individuelle, l'implication de la famille et/ou de l'entourage, le bilan et soins somatiques (incluant l'aspect nutritionnel et dentaire), la coordination avec le réseau...Au-delà de la prise en charge ambulatoire, il s'agit surtout d'un véritable problème de santé publique qui nécessite certainement une concertation entre différents milieux (réduction des risques, sanitaire, social sécuritaire...).

Durant cette année de grands changements, les collaborateurs de la Fondation Phénix ont su rester unis, attachés à nos valeurs et surtout tournés vers l'avenir.



Rapport

du Comité Scientifique



Cette année, comme l'année dernière, le fonctionnement du Comité a été très affecté par la pandémie Covid-19. Les collaborateurs de Phénix membres du Comité ont eu à faire face à une forte surcharge de travail due à la détresse physique et psychique accrue de notre patientèle. En conséquence, le Comité ne s'est réuni qu'une seule fois, au printemps, en visioconférence.

Pr. Marc Ballivet
Président du Comité scientifique

A l'initiative de la directrice médicale, la candidature de deux nouveaux membres externes a été sollicitée. Il s'agit de la Prof. Barbara Broers et du Dr Nicola Gervasoni, dont les compétences, l'expérience et l'engagement dans les différents domaines de l'addiction seront extrêmement utiles à la Fondation. Le Conseil de Fondation a entériné à l'unanimité le choix du Comité.

La Prof. Barbara Broers (1960) est responsable de l'Unité Dépendance au Département de médecine communautaire (HUG). Elle a fait ses études de médecine à l'Université d'Amsterdam et est spécialiste FMH en prévention et santé publique. Depuis une trentaine d'années, son activité principale se développe dans le domaine des addictions, tant en clinique qu'en enseignement et recherche. Elle est l'auteur de nombreuses publications portant sur les divers aspects de la toxico-dépendance.

Le Dr Nicola Gervasoni (1970) est directeur médical de la clinique La Métairie et de la clinique du Grand-Salève. Psychiatre-psychothérapeute FMH formé à Genève, il a exercé durant 10 ans au sein du Département de psychiatrie des HUG. Il est actuellement chargé d'enseignement à la Faculté de médecine. Il est l'auteur de nombreuses publications portant en particulier sur les aspects biochimiques, physiologiques et cliniques de la dépression.

Le Dr Nicolas Simioni (responsable du Centre Phénix Plainpalais) est intervenu pour proposer l'élargissement des compétences du Comité aux aspects éthiques de la relation thérapeutique au sein de la Fondation. Cette initiative a paru tout à fait souhaitable au Comité, qui l'a transmise pour approbation au Conseil de Fondation. Celui-ci l'a entérinée à l'unanimité, en précisant que les travaux éthiques du Comité ne seront faits qu'à titre consultatif et devront être en plein accord avec les directives éthiques cantonales et fédérales en vigueur.

La Dre Eva Sekera (responsable du Centre Phénix Envol) a fait le compte-rendu de la participation de la Fondation au projet Mes Choix-Alcool (meschoixalcool.ch) porté par la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme (FEGPA). L'approche innovante de cette thérapie, qui permet au patient d'apprendre à contrôler lui-même sa consommation, ne rencontre pas pour le moment de succès auprès de notre patientèle, sans doute en raison de la pandémie Covid. Le Centre Phénix Envol est cependant déjà prêt à pratiquer la thérapie Mes Choix et dispose d'un personnel formé à cet effet.

Fonds social

La situation sanitaire nous a confrontés à de nombreux défis à relever durant l'année 2021, fragilisant et précarisant une grande partie de nos patient·e·s. La collaboration au sein des équipes pluridisciplinaires a permis de renforcer l'accompagnement proposé et le soutien aux personnes touchées particulièrement par cette pandémie.

La consultation sociale a également rencontré des changements durant cette année 2021. En effet, l'équipe du service social a été renouvelée, apportant un vent nouveau sur la pratique du travail social au sein de la Fondation Phénix. En tant qu'assistants sociaux et assistantes sociales, nous poursuivons le rôle principal d'interface avec les institutions du réseau socio-sanitaire genevois, afin d'accompagner et orienter au mieux la personne concernée.

Par ailleurs, le service social a pu bénéficier de 80 Bons Migros d'une valeur de 50.- CHF, soit d'un montant total de 4'000.- CHF, permettant ainsi de pallier temporairement une situation d'urgence. Le Fonds social a pu apporter ce soutien supplémentaire en finançant cette aide alimentaire. Cet outil s'est révélé être très précieux dans notre pratique et nous souhaitons pouvoir le pérenniser.

En parallèle, un total de 26 situations a pu bénéficier d'une aide financière de la part du Fonds social. Historiquement, il avait vu le jour, afin de soutenir principalement des personnes rencontrant des situations d'urgence ou qui se voyaient fermer les portes de la part des autres fonds privés. Nous sommes toujours confronté-e-s à des situations semblables pour lesquelles le Fonds social a pu apporter son aide.



Nous vous en présentons ci-dessous quelques situations pour lesquelles une intervention a été possible durant l'année 2021 :

Un petit coup de pouce ? Un outil précieux dans l'accompagnement holistique de nos patient-e-s

18 francs, un montant qui pourrait paraître dérisoire et pourtant !

De cette somme due découlait l'impossibilité pour Monsieur Laurent d'accéder au traitement de sa maladie virale. Pourtant, ce traitement, d'une valeur de plusieurs dizaines de milliers francs, avait été commandé par la pharmacie et intégralement financé par l'assurance maladie de Monsieur Laurent. Toutefois, à la suite d'une mauvaise coordination de Monsieur, le traitement voyagea entre la pharmacie, la poste ainsi que le domicile de ce dernier, générant de fait des frais à hauteur de 18 francs.*

Dans une délicate situation financière, Monsieur Laurent n'était, à ce moment, pas en capacité de s'acquitter du montant réclamé et redoutait de solliciter une énième fois ses proches et amis. C'est avec la perspective de pouvoir commencer le traitement rapidement que la décision de demander la participation du Fonds social fut prise et en fin de compte accordée.

Financer des repas en collectivité : Une ouverture sur une possibilité de sevrage

Tamara est une patiente qui a entamé sa prise en soins à la Fondation Phénix il y a de cela plus d'une année pour sa problématique d'addiction aux substances psychotropes.

Durant l'année 2021, Tamara nous a partagé son souhait de s'éloigner de toute substance et d'intégrer un des résidentiels de l'association Argos. Son contexte familial et lieu de vie ne lui permettait pas de maintenir une abstinence, étant une des causes principales de son mal-être.

Une collaboration a pu être mise en place avec un éducateur de l'association, afin de permettre à la patiente de trouver un projet adéquat en relation à ses besoins. Il a ensuite été proposé à Tamara d'effectuer un mois d'essai, afin de pouvoir évaluer une prise en charge sur un plus long terme.

La question s'est ensuite posée pour le financement du résidentiel. Tamara étant au bénéfice des prestations complémentaires, le séjour a pu être garanti. Seulement les frais de repas n'étant pas inclus dans le forfait, il restait 666.50.- CHF à la charge de la patiente.

Cette dernière étant au bénéfice d'une rente invalidité et rencontrant des problèmes d'endettement, il s'agissait d'une somme considérable pour elle. Le Fonds social a pu l'aider à régler les frais de repas, lui permettant d'effectuer son mois d'essai.

La prise en charge n'a pas pu se poursuivre, car le lieu s'est avéré pas suffisamment adapté aux besoins de Tamara. Cette expérience a tout de même été très bénéfique pour la patiente, lui démontrant qu'elle est en capacité d'effectuer un sevrage en étant éloignée de son lieu de vie habituel. Cela nous a permis de redéfinir son projet vie et de prise en soins.



Le Fonds social : un atout considérable dans notre pratique d'assistant-e social-e à la Fondation

Nous sommes le 29 décembre, alors que toute l'effervescence genevoise bat son plein, Alexandre tente tant bien que mal d'obtenir une avance financière auprès de sa curatrice du Service de Protection de l'Adulte.

En cette fin d'année, la mission est impossible. Alexandre arrive en pleurs à la réception du centre du Grand-Pré. Sa nièce l'a contacté pour lui faire part du décès soudain de sa sœur résidant au Chili. La cérémonie aura lieu le 30 décembre. Il est au bénéfice de l'AI et ne peut se rendre aux obsèques qui auront lieu dans deux jours au Chili.

A son deuil s'additionne le sentiment d'impuissance et de non présence auprès des siens pour commémorer sa défunte sœur dans son pays natal. Après discussion avec Alexandre, il évoque le souhait de pouvoir acheter une couronne de fleurs pour la cérémonie. Malheureusement, il n'a plus assez d'argent et ne parvient pas à joindre sa curatrice.





Une demande de fonds à la Fondation d'un montant de CHF 100.- a permis de débloquer ce montant dans l'urgence. Une demande de fonds dans les autres fondations aurait été inconcevable.

Cela lui a permis avant tout de faire corps avec sa famille malgré son absence dans un moment de communion. Le sentiment d'appartenance à sa famille a pu être rétabli, le temps de cette cérémonie, par cet achat. Par la rapidité de réponse de la demande de fonds, Umberto s'est senti acteur et cela lui a certainement été bénéfique dans son processus de deuil.

Financement de deux mois de chambre d'hôtel pour une personne âgée

La situation de Carlo illustre la problématique des logements et de la précarité à Genève, même lorsqu'on est retraité, vivant sur le territoire depuis de nombreuses années.

Carlo travaillait auparavant en tant qu'aide-soignant en EMS. Suite à la perte de son emploi et ne connaissant pas les différentes aides à Genève, il s'est retrouvé sans domicile fixe. N'ayant aucune famille en Suisse, il s'est retrouvé contraint de dormir dans les structures d'hébergement d'urgence. Une connaissance lui a par la suite parlé de l'Hospice Général et lui a proposé de lui sous-louer un local au-dessus de sa carrosserie. Sans fenêtre, sans salle de bain, ni cuisine, Carlo se faisait à manger à l'aide d'un réchaud et faisait sa toilette dans les douches communes.

Au vu de son état de santé et ses dettes importantes, cette situation a duré plusieurs années, n'étant pas parvenu à trouver un autre logement. Dès son passage à la retraite, nous avons tenté de lui trouver une place dans un appartement pour personnes âgées, mais sans succès. Trop jeune, trop autonome ou encore en trop bonne santé, il se voyait fermer les portes d'une possibilité d'un logement décent et pérenne. Arrivé au mois d'août 2021, les rapports entre Carlo et le propriétaire du local sont devenus tendus et ce dernier lui a demandé de quitter les lieux sans préavis.

Au vu de son état de santé et ses dettes importantes, cette situation a duré plusieurs années, n'étant pas parvenu à trouver un autre logement. Dès son passage à la retraite, nous avons tenté de lui trouver une place dans un appartement pour personnes âgées, mais sans succès. Trop jeune, trop autonome ou encore en trop bonne santé, il se voyait fermer les portes d'une possibilité d'un logement décent et pérenne. Arrivé au mois d'août 2021, les rapports entre Carlo et le propriétaire du local sont devenus tendus et ce dernier lui a demandé de quitter les lieux sans préavis.



Le Fonds social a pu palier à l'urgence en finançant deux mois d'une chambre d'hôtel modeste pour un montant de 4'270.- CHF, afin de lui permettre d'avoir un toit. Cette aide a été très précieuse et a permis à Carlo de se retrouver à l'abri durant cette situation très stressante et traumatique. Le service des prestations complémentaires a pu prendre le relai en finançant partiellement une partie des frais d'hôtel pour les mois suivants. Quelques mois plus tard et non sans embûche, nous avons par la suite pu obtenir une chambre dans une colocation auprès d'une des Fondations de logement pour personnes âgées, permettant à Carlo de s'installer définitivement au sein de son propre espace.



Le dilemme d'un père

Cyril perçoit une rente invalidité à 100% et est également aidé par le service des prestations complémentaires (SPC), il est le père de quatre enfants. À l'occasion d'un contrôle dentaire sur l'un de ses enfants, effectué par le service dentaire scolaire (SDS), des problèmes d'ordre orthodontique ont été constatés. Il a été fortement recommandé aux parents d'engager des soins, afin de prévenir des dégradations dentaires futures ainsi que de probables douleurs faciales dues aux efforts déployés durant la mastication.

Le devis effectué début 2019, premier examen inclus, se montait alors à 9271.- CHF. L'affection n'ayant pas été jugée « grave » par le SPC, condition nécessaire à la prise en charge par le service, Cyril s'est donc trouvé face à une décision difficile et particulièrement stressante pour un père : engager des frais qui déséquilibrerait le budget de la famille ou renoncer au traitement pour son enfant.

Accompagné et soutenu par le service social de la Fondation Phénix, Cyril a finalement pris la décision de démarrer les soins dentaires à l'attention de son enfant et a sollicité diverses fondations pour une aide au financement. Touchée par la situation, une des fondations a alloué une garantie de paiement qui a permis de commencer le traitement durant l'été 2020.

Fin 2021, la somme allouée arrivait à son terme et il fut décidé, après avoir pris conseil auprès des thérapeutes accompagnant Cyril à la Fondation Phénix, d'intervenir financièrement à l'aide du Fonds social pour un montant de 2000.- CHF, ce qui a soulagé Cyril et lui permet d'envisager de solder son arrangement de paiement auprès du cabinet de dentiste d'ici un an et demi.

Aide ponctuelle pour les frais relatifs à des punaises de lit

Après avoir accueilli un ami chez lui pour quelques nuits, Roger s'est retrouvé avec des punaises de lit. Etant dans une situation déjà précaire et très fragilisée par son état de santé, il lui a fallu du temps avant qu'il parvienne à formuler qu'il avait besoin d'aide. La situation de Roger s'est davantage péjorée suite à l'apparition de ces punaises de lit.

La régie a pu prendre en charge certains frais, seulement ceux relatifs à la congélation et au débarras de l'appartement sont à la charge du locataire. Le Fonds social a pu accorder à Roger une aide financière de 1'777.05.- CHF qui s'est avérée très précieuse, car elle lui a permis de résoudre cette situation qui devenait très urgente. Nous avons donc pu mandater une entreprise spécialisée, afin de traiter tout son appartement et de débarrasser les meubles contaminés. Nous avons par la suite pu procéder à un grand nettoyage, permettant à Roger de vivre de façon plus décente.

Le Fonds social de la Fondation Phénix est une pièce maîtresse et un outil précieux dans notre pratique d'assistant-e social-e. En effet, l'évaluation est faite rapidement en raison de la connaissance des situations financières des patients par l'assistant-e social-e. A cela s'ajoute une concertation sur le sens de cette demande de fonds avec le ou la responsable de centre. Une fois cela établi, la demande est adressée à la Direction et la réponse très rapide permet de débloquer une situation qui pourrait sans cela prendre une évolution défavorable autant financièrement que psychologiquement.

Le Fonds social impacte réellement le quotidien de nos patient-e-s, c'est le « coup de pouce » ponctuel qui permet parfois d'éviter la dégradation de situations déjà précaires et qui contribue, pour certain-e-s patient-e-s, à la mise en œuvre des processus de soin au sein des centres de la Fondation Phénix.

ANNEXE : Comptes 2021

	Solde au 01.01.2021	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fonds affectés disponibles :				
Fonds affecté social	56'093	5'810	(37'705)	24'198

Lisez-nous
sur le Web

Qualité Phénix : 2021, année de transition

par Jean-Marie Rossier,
psychologue psychothérapeute FSP et
Responsable Qualité au Centre Phénix Grand-Pré



L'audit Qualité de suivi en février s'est fait à nouveau en présentiel, l'auditeur externe a ainsi relevé de nombreux points forts.

Lisez la suite sur www.phenix.ch

Usage excessif des écrans et dynamique adolescente

par Fabienne von Düring,
psychologue psychothérapeute FSP
aux Centres Phénix Grand-Pré et Mail



Bref état des lieux :

Depuis moins de 30 ans, notre société et les rapports humains qui l'habitent traversent ce que nous pouvons appeler la révolution numérique. Dans ce contexte, l'usage des écrans fait partie intégrante de la vie des adolescents, qui sont plongés, souvent depuis l'enfance, dans un bain technologique via l'écran du smartphone, de la tablette, de l'ordinateur, de la console de jeu, du casque de réalité virtuelle... et bien sûr du cinéma ou de la télévision.

Lisez la suite sur www.phenix.ch



Le TDA-H chez le toxicodépendant, est ce qu'on fait assez ??

par Khadija Ammar,
Responsable du Centre Phénix Grand-Pré,
Médecin psychiatre psychothérapeute FMH

Le TDA-H (trouble déficit de l'attention avec hyperactivité) est un trouble neuro-développemental, où l'on estime la prévalence à environ 5% chez les jeunes et 2% chez l'adulte (Polanczyck et all 2015) avec une prédominance pour le genre masculin.

Lisez la suite sur www.phenix.ch



Soins infirmiers et relaxation en addictologie. Quand la relaxation s'invite dans l'entretien infirmier...

par Roxane Grant, infirmière spécialisée
au Centre Phénix Envol

Les soins infirmiers en addictologie ne se limitent pas seulement au suivi du sevrage, aux prises de sang, éthylotest, et autres tâches médico-déléguées mais ils s'orientent tout d'abord vers un accompagnement de la personne et l'établissement d'une relation de confiance. C'est sur celle-ci que l'infirmière/infirmier va pouvoir encourager et motiver le patient, en partant de ses propres ressources, à atteindre son objectif de changement, avec comme but, une amélioration de sa santé physique, psychique et/ou sociale ainsi que de sa qualité de vie.

Lisez la suite sur www.phenix.ch

Age avancé et consommation de substances psychoactives

par Giovanni Innaurato, médecin généraliste
au Centre Phénix Chêne



Début 2022, pour la première fois, un patient du Centre Phénix Chêne d'une cinquantaine d'années mais atteint depuis de nombreuses années de séquelles physiques d'un accident vasculaire cérébral, sous traitement par agoniste opioïde, a été admis en EMS.

Lisez la suite sur www.phenix.ch

Hépatite C et consommateurs de drogues

par Anaïs Balz, infirmière
au Centre Phénix Plainpalais



L'Organisation Mondiale de la Santé définit les Hépatites comme « Une inflammation du foie qui peut causer une myriade de problèmes de santé et être mortel. Il existe cinq virus différents de l'hépatite, appelés A, B, C, D et E. Bien qu'elles causent toutes des maladies du foie, ces hépatites présentent des caractéristiques très différentes, notamment en ce qui concerne les modes de transmission, la gravité de la maladie, la répartition géographique et les méthodes de prévention.

Lisez la suite sur www.phenix.ch

Rapport du Trésorier

Comme l'année 2020, qui avait été marquée par la crise liée à la pandémie de COVID-19, l'exercice 2021 n'a pas été facile pour la Fondation Phénix

*Michel Y. Dérobert
Trésorier*

L'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 montre que les revenus des soins médicaux, qui s'étaient effondrés au cours de l'exercice précédent, ont de nouveau augmenté mais sans retrouver leur niveau pré-COVID. Ils sont passés de CHF 5'523'440 à CHF 5'853'721, soit une hausse de 6%. En tenant notamment compte des subventions fédérales et cantonales (CHF 987'210) et de la dissolution d'une provision pour débiteurs douteux (CHF 231'342), les produits de fonctionnement de la Fondation sont passés de CHF 6'3774'297 à CHF 7'140'648.

Du côté des dépenses, les charges de personnel ont pu être contenues, passant de CHF 6'076'952 à CHF 5'831'290 (soit une baisse de 4%). Malheureusement, d'autres postes ont fortement augmenté. Ce fut en particulier le cas des pertes sur débiteurs. A ce sujet, le Conseil de fondation a dû constater que ce poste d'actif avait été, avec l'aval de l'organe de révision, largement surévalué au cours des exercices précédents et il a dû se résoudre à procéder à son amortissement pour un montant de CHF 527'286. Globalement, le total des charges de fonctionnement est passé de CHF 7'188'056 en 2020 à CHF 7'518'979 en 2021.

Le résultat de fonctionnement de la Fondation Phénix est donc resté déficitaire, bien que dans une moindre mesure que l'année précédente, passant de CHF -813'759 à CHF -378'332.

L'assainissement administratif de la Fondation Phénix a aussi imposé des amortissements exceptionnels, tant dans le domaine informatique que dans le domaine immobilier. Ainsi, au final l'exercice 2021 s'est achevé sur une perte nette de CHF 710'819, certes moins élevée que celle de 2020, qui dépassait le million de francs, mais tout de même beaucoup trop importante.

A la fin 2021, le capital de la Fondation était de CHF 1'746'927.

On relèvera que, tout au long de l'exercice 2021, la Fondation Phénix s'est attachée à suivre les recommandations émises par le Service de l'audit interne de l'État de Genève (SAI) dans un rapport qui avait été publié en octobre 2020. A noter que le SAI avait mis en doute le bien-fondé d'une partie des subventions fédérales versées à la Fondation, ce qui a ajouté un élément d'incertitude supplémentaire dans la gestion financière de l'institution. Face à ces diverses déconvenues financières et administratives, le Conseil de fondation a décidé de procéder à une refonte de la gouvernance de la direction de la Fondation Phénix. Celle-ci se compose désormais de deux responsables : une directrice médicale (jusqu'ici directrice générale), qui se consacre entièrement à toutes les questions liées aux soins prodigués à la patientèle, et un directeur administratif, qui a été chargé de moderniser un outil de gestion dont on a vu qu'il avait largement montré ses limites.

Un défi supplémentaire auquel la Fondation Phénix s'est trouvée confrontée à la fin 2021 tenait au fait qu'elle a dû se familiariser avec un nouveau système tarifaire, la convention passée précédemment avec la société tarifsuisse SA n'ayant pas été reconduite. A compter de 2022 et pour une période indéterminée, les prestations médicales de la Fondation seront facturées selon le Tarmed, un système qui n'est pas forcément adapté à son modèle de soin, dans lequel l'aspect social joue un rôle primordial.

De gros chantiers sont donc en cours dans le domaine administratif mais la qualité des soins prodigués par la Fondation Phénix à sa patientèle reste une constante sur laquelle le Conseil de fondation peut s'appuyer pour moderniser, avec l'aide des équipes sur le terrain, une institution qui a montré au fil des années à quel point elle était utile à la collectivité et que chacun souhaite aussi durable que performante.



Résultats

Financiers

FONDATION PHENIX, Chêne-Bougeries

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	Notes	31.12.2021		31.12.2020	
		CHF	CHF	CHF	CHF
ACTIF					
Actif circulant					
Liquidités					
Liquidités Phénix	3.1	483'353		755'169	
Liquidités Fonds affectés	3.1	675'793	1'159'146	706'282	1'461'451
Clients - débiteurs	3.2	1'436'323		1'994'694	
Provision pour débiteurs douteux	3.2	(141'953)	1'294'370	(373'400)	1'621'294
Comptes de régularisation actif	3.3		75'704		127'169
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	8.4		29'617		-
			2'558'837	3'209'914	
Actif immobilisé					
Autres immobilisations corporelles	4.1		222'846		584'418
Immobilisations en leasing	4.1		-		19'775
Immobilisations financières	4.2		71'312		71'306
			294'158	675'499	
Actif immobilisé affecté					
Immeubles	4.3		4'219'859		4'445'977
			4'219'859	4'445'977	
TOTAL DE L'ACTIF			7'072'854	8'331'390	

FONDATION PHENIX, Chêne-Bougeries

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

	Notes	31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
<u>PASSIF</u>			
Capitaux étrangers à court terme			
Fournisseurs	5.1	174'813	269'029
Créanciers divers	5.2	74'772	14'655
Comptes de régularisation passif	5.3	103'084	175'499
Provision pour vacances et heures supplémentaires	5.4	178'405	184'021
Emprunts hypothécaires - part à court terme	6.1	18'000	78'000
Engagements leasing - part à court terme	6.2	-	19'775
Crédit Covid-19 - part à court terme	6.3	86'960	-
		636'034	740'979
Capitaux étrangers à long terme			
Crédit Covid-19 - part à long terme	6.3	413'040	500'000
Emprunts hypothécaires - part à long terme	6.1	2'608'000	2'626'000
Engagements leasing - part à long terme	6.2	-	-
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	8.4	-	-
		3'021'040	3'126'000
Capital des fonds			
Fonds affectés	7.1	1'668'853	2'006'662
		1'668'853	2'006'662
Capital de la Fondation			
Capital de dotation	8.1	100'000	100'000
Capital libre généré	8.2	2'297'746	3'161'991
Capital lié généré	8.3	60'000	60'000
Résultats reportés - exercices 2017 à 2020		-	(864'245)
Résultats reportés - exercices 2021 à 2024	8.4	(710'819)	-
		1'746'927	2'457'746

	Notes	budget 2021	effectif 2021	effectif 2020
PRODUITS			CHF	CHF
Revenus des soins médicaux		6'618'000	5'853'721	5'523'440
Revenus supervision et enseignement		22'000	1'982	500
Revenus des produits de pharmacie et divers		-	46'546	49'697
Dons affectés		14'850	7'810	-
Subventions des prestations pluridisciplinaires	9.1	1'043'383	987'210	1'048'234
Autres produits d'exploitation		14'500	12'037	14'284
(Attribution) / Dissolution provision pour débiteurs douteux		(10'000)	231'342	(261'858)
Total des produits de fonctionnement		7'702'733	7'140'648	6'374'297
CHARGES				
Frais de conseils		(20'000)	(26'750)	(27'318)
Charges de personnel	9.2	(5'903'253)	(5'831'290)	(6'076'952)
Indemnités perte de gain maladie et accident	9.2	26'907	155'476	260'358
Consultants et intérimaires		(68'400)	(83'631)	(111'291)
Formation, congrès et supervision		(61'800)	(22'405)	(27'510)
Evénements et recherche de personnel		(39'000)	(7'600)	(14'212)
Loyers		(313'659)	(312'012)	(313'659)
Entretien des locaux		(149'440)	(109'658)	(128'454)
Achats produits médico-pharmaceutiques		(326'900)	(245'171)	(263'075)
Achats / Location de matériel & Aménagement locaux		(42'400)	(29'190)	(37'425)
Entretien matériel et frais divers		(48'500)	(45'609)	(45'047)
Pertes sur débiteurs		(50'000)	(527'286)	(44'786)
Autres charges d'exploitation nettes		(413'938)	(433'854)	(358'685)
Total des charges de fonctionnement		(7'410'383)	(7'518'979)	(7'188'056)
Résultat de fonctionnement avant amortissements, résultat financier et résultat des fonds		292'350	(378'332)	(813'759)
Amortissements	4.1	(169'300)	(193'396)	(151'267)
Amortissements sur les immeubles	4.3	-	(92'320)	(92'320)
Amortissements exceptionnels	2.15	(29'700)	(350'511)	-
Total des amortissements		(199'000)	(636'227)	(243'587)
Résultat de fonctionnement avant résultat financier et résultat des fonds		93'350	(1'014'559)	(1'057'346)
Produits financiers		-	3'377	3'005
Charges financières		(7'200)	(6'536)	(7'610)
Intérêts hypothécaires		(81'405)	(81'464)	(82'849)
Résultat financier		(88'605)	(84'623)	(87'454)
Résultat de fonctionnement avant éléments exceptionnels		4'745	(1'099'182)	(1'144'800)
Produits sur exercices antérieurs		-	27'923	13'461
Charges exceptionnelles		-	(19'814)	(64'299)
Autres charges diverses		-	(1'914)	-
Produits exceptionnels		-	14'741	7'000
Résultat des éléments exceptionnels		-	20'936	(43'838)
Résultat de fonctionnement avant résultat des fonds		4'745	(1'078'246)	(1'188'638)
Attribution aux fonds affectés	7.1	-	(7'810)	(7'000)
Utilisation des fonds affectés, y compris fonds sur capital lié	7.1	-	345'619	145'006
Résultat des fonds		-	337'809	138'006
RESULTAT DE L'EXERCICE (AVANT REPARTITION)		4'745	(740'436)	(1'050'632)
Part du résultat revenant à l'Etat	8.4	-	29'617	16'319
Attribution au fonds Comité scientifique	7.1/8.3	-	-	-
Attribution au fonds addiction en milieu professionnel	7.1/8.3	-	-	-
Attribution au fonds social	7.1/8.3	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (APRES REPARTITION)		4'745	(710'819)	(1'034'313)

Centre Phénix Administration

Rue des Rois 21-23
1204 Genève
T : +41 22 404 02 00
F : +41 22 404 02 09

Centre Phénix Chêne

Route de Chêne 100
1224 Chêne-Bougeries
T : +41 22 404 02 10
F : +41 22 404 02 19

Centre Phénix Envol

Boulevard du Pont-d'Arve 28
1205 Genève
T : +41 22 404 02 70
F : +41 22 404 02 79

Centre Phénix Grand-Pré

Rue du Grand-Pré 72
1202 Genève
T : +41 22 404 02 80
F : +41 22 404 02 89

Centre Phénix Mail Adolescents et jeunes majeurs

Rue des Rois 21-23
1204 Genève
T : +41 22 404 02 30
F : +41 22 404 02 09

Centre Phénix Plainpalais

Rue Jean-Violette 4
1205 Genève
T : +41 22 404 02 50
F : +41 22 404 02 59

CONSEIL DE FONDATION

Marie-Françoise de Tassigny,
Présidente
Marc Evéquo, z,
Trésorier
Pr. Marc Ballivet
Président du Comité scientifique
Yves Burrus
Jacqueline Corboz
Michel Dérobert
Nicole Fichter
Gildas Touzeau
Martine Louis Simonet

DIRECTION

Dre Marina Croquette Krokar,
Directrice médicale,
Psychiatre psychothérapeute FMH
Antoine Barde,
Directeur administratif et financier

SIÈGE PRINCIPAL

Fondation Phénix
Route de Chêne 100
Case postale 215
1224 Chêne-Bougeries
T : +41 22 404 02 10
F : +41 22 404 02 19
info@phenix.ch
www.phenix.ch

  [facebook.com/PhenixFondation](https://www.facebook.com/PhenixFondation)
[linkedin.com/company/ fondation-phenix](https://www.linkedin.com/company/fondation-phenix)

Contact

Photos

Couverture / Pixabay.com

p.9 : Tara Winstead, p.13 : Karolina Grabowska

p.15 : Shvets Production, p.16-17 : Agnese Lunecka,

p.18-19 : Kampus Production, p.29 : Mickael Blomkvist / Pexels.com

Éditeur

Fondation Phénix

Avec le soutien de :



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

FONDATION
PHENIX

